

Pièces à joindre obligatoirement au dossier de demande de subvention

À défaut, le dossier ne pourra pas être instruit.

• POUR LES ASSOCIATIONS

Pour une première demande:

- Derniers statuts de l'association;
- Dépôt de récépissé de la déclaration de l'association à la préfecture;
- Dernière composition du conseil d'administration;
- Compte rendu de la dernière assemblée générale;
- Comptes du dernier exercice clos approuvés par l'assemblée générale:
compte de résultat annuel, bilan comptable (actif/passif), ou situation de trésorerie
(compte-courant, compte de placement...);
- Relevé d'identité bancaire avec IBAN aux normes SEPA;

Pour un renouvellement:

- Derniers statuts de l'association, s'ils ont été modifiés depuis le dépôt
d'une demande initiale;
- Dernière composition du conseil d'administration, si elle a été modifiée;
- Compte rendu de la dernière assemblée générale;
- Comptes du dernier exercice clos approuvés par l'assemblée générale:
compte de résultat annuel, bilan comptable (actif/passif), ou situation de trésorerie
(compte-courant, compte de placement...);
- Relevé d'identité bancaire avec IBAN aux normes SEPA;